



POUR LA DIRECTION SNCF IL EST URGENT D'ATTENDRE

Paris, le 19 octobre 2019

EN QUELQUES MOTS...

Suite à l'accident du 16 octobre 2019, où un TER est entré en collision avec un convoi exceptionnel bloqué sur un passage à niveau sur la ligne Reims-Charleville en Champagne-Ardenne, l'**UNSA-Ferroviaire** est intervenue au plus haut niveau de l'Entreprise SNCF pour obtenir une réunion de concertation, qui s'est tenue ce vendredi 18 octobre à 18h30, au siège du GPF.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, cette mesure est très largement insuffisante, même si elle doit être instaurée rapidement. En effet, elle nécessite un temps de mise en œuvre incertain et, ainsi, ne présente pas l'engagement de mesures immédiates.

Après six heures de discussions parfois tendues et deux interruptions de séance qui laissent penser que l'Entreprise allait garantir de véritables engagements, la Direction nous a annoncé trois mesures :

1 - Renforcement de la protection des systèmes d'alerte sur les Engins Moteur de la série Automotrice Grande Capacité (AGC) de Bombardier.

2 - Report de trois à six mois de la mise en place du projet communément appelé AuM (Autorisation de mise en Mouvement) **sous réserve** que ce report n'ait pas d'impact sur la sécurité. Maintien des personnels au sol pendant la phase de transition.

UNSA-Ferroviaire a exigé que ce report soit mis en œuvre en intégrant les **Organisations Syndicales Représentatives**, puisque l'engagement affiché de la Direction est de travailler dans la plus grande transparence !

3 - Accélération du processus d'embauche 2019 des personnels Sécurité des trains et des gares, particulièrement en Ile-de-France.

La Direction esquivé le vrai sujet. En effet, **UNSA-Ferroviaire** a revendiqué le gel des projets Équipement Agent Seul (EAS) en cours au sein des régions, ainsi que l'accompagnement systématique par un Agent du Service Commercial Trains (ASCT) formé aux tâches essentielles de sécurité des trains EAS circulant avec le type de matériel mis en cause dans l'accident.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, aucune réelle mesure proposée par l'Entreprise ne répond aux problématiques soulevées par cet accident, ainsi qu'aux attentes **des agents du terrain et de leur encadrement**.

L'UNSA-Ferroviaire salue le professionnalisme de l'ADC et souhaite que son attitude exemplaire, malgré ses blessures, soit récompensée et reconnue par l'Entreprise.

En communiquant dans les médias et dans les gares sur le caractère illicite du droit de retrait exercé par les salariés, l'Entreprise détourne volontairement le message et les craintes envoyés par tous les salariés (quelles que soient leurs fonctions). L'UNSA-Ferroviaire dénonce cette attitude provocatrice qui discrédite les salariés, alors que la Direction devrait plutôt s'atteler à apporter de vraies réponses à leurs inquiétudes.

L'UNSA-Ferroviaire déplore que l'Entreprise fuie volontairement ses obligations en matière de protection du salarié (L4121-1 du Code du Travail) à savoir : *"l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs"*.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'Entreprise se dégage aussi du sacro-saint principe de précaution qu'elle doit adopter.

Dans un contexte social tendu et anxiogène, où les salariés ont besoin de sécurité, d'écoute, de transparence sur la protection tant des emplois que des conditions de travail, l'Entreprise minimise ces évidences et envoie un message négatif à l'ensemble de ses salariés.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la Direction SNCF doit sortir de cette crise en proposant de vraies garanties à l'ensemble des cheminots.

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS **Efficace** **Service public**
EXPERTISE **Savoir-faire** **Carrières**
Hot-Line Juridique **Autonome**
MÉTIERS **STATUT**
Filières Syndicat de services **Responsable**

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

.....

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org